

DEPARTEMENT  
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté de  
Communes MARANA GOLO  
2024/72**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>37</b>	<b>37</b>	<b>21</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>06/06/2024</b>

<b>Date d'affichage</b>

<b>Objet de la Délibération</b>
---------------------------------

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 13 juin à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

**Etaient Présents (19) :** Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI - Joseph GALLETTI – Isabelle GIUDICELLI - Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI - François MONTI – Angèle NERI - José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI

**Pouvoirs (2) :** Charlotte TERRIGHI donne pouvoir à Jean DOMINICI – Anne-Marie NATALI donne pouvoir à José OLIVA

**Absents (16) :** Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI – Jean Charles GIABICONI- Maria GAROBY - Bernard GRAZIANI – - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Pierre NATALI - Marjorie PINDUCCI – Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

**Objet : projet de réalisation d'un nouveau forage sur la commune de Monte - Demande de subvention**

MONSIEUR Jérôme CAPPELLARO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Président rappelle au conseil communautaire la nécessité de créer un nouveau forage d'eau potable pour le village de Monte afin de sécuriser l'alimentation en eau potable durant la saison estivale et de renforcer l'alimentation électrique du forage existant. L'importance de la ressource en eau est un objectif pour la Communauté de Communes Marana Golo. Le montant global de cette opération est de 26 575 € HT

Le Président propose de solliciter l'aide financière de la Collectivité Unique dans le cadre de la dotation quinquennale, selon le plan de financement suivant :

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
<b>LE :</b> <input type="text"/>
Et publication ou notification
<b>DU :</b> <input type="text"/>

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

<b>Collectivité de Corse (CDC)</b>	18 602 € HT Soit 70 % du montant de l'opération
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	7 973 € HT, soit 30 % du montant total de l'opération
<b>Total</b>	<b>26 575 € HT SOIT 29 232.50 € TTC</b>

Il est demandé au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil oui cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé de son Président,
- Approuve le projet de plan de financement suivant :

<b>Collectivité de Corse (CDC)</b>	18 602 € HT Soit 70 % du montant de l'opération
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	7 973 € HT, soit 30 % du montant total de l'opération
<b>Total</b>	<b>26 575 € HT soit 29 232.50 € TTC</b>

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

**Le Président**

**Jean DOMINICI**